

1ère Session, 6e Parlement, 21 Victoria, 1858.

BILL LOCAL.

BILL.

Acte pour amender l'acte passé dans la 18e année du règne de sa majesté, ch. 159, intitulé : "*Acte pour amender et refondre les dispositions des ordonnances pour l'incorporation de la cité et ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville.*"

Reçu, et lu pour la première fois, mardi 11 mai 1858.

Seconde lecture, lundi 17 mai 1858.

M. LANGEVIN.

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.